



LA DÉCRÉPITUDE DES ÉCOLES

Un reportage de Radio-Canada montrant des photos d'écoles en décrépitude soumises par des membres de l'Alliance a fait beaucoup de vagues. À l'instar de ces membres, nous vous invitons à dénoncer le manque d'entretien des édifices scolaires, mais, surtout, les situations qui peuvent avoir un impact sur votre santé.

Vous trouverez, dans notre site Internet et auprès de votre personne déléguée, la [Fiche syndicale](#) sur la qualité de l'air en milieu scolaire, qui vous indique la marche à suivre pour nous signaler de telles problématiques.

RAPPEL — BASSINS — SAI CHANGEMENT D'HORAIRE

— FGJ

Les séances d'affectation par Internet (SAI) — Bassins débuteront le **mardi 2 février à 18 h** et se termineront le **mercredi 3 février à 10 h**.

— apd

Les personnes déléguées reçoivent aujourd'hui la [convocation](#) pour l'APD de mardi prochain, le 9 février.

L'ÉCOLE PUBLIQUE ABANDONNÉE

Au cours des derniers jours, la décrépitude des écoles de la CSDM a fait énormément de bruit. C'est grâce à une collaboration avec l'Alliance que Marie-Ève Tremblay, journaliste à Radio-Canada, a réalisé ce reportage qui a piqué la curiosité de plusieurs médias. Il faut dire que les photos de l'état lamentable des écoles que vous avez envoyées sont saisissantes. Elles ont eu un impact important, car elles démontrent la condition réelle de nos lieux de travail. Elles viennent aussi illustrer de façon éloquente ce que des documents¹ obtenus grâce à la *Loi sur l'accès à l'information* révélaient tout récemment : 79 % des écoles de la CSDM obtiennent la note E, soit la pire note, concernant la vétusté. Ceci dit, des écoles font aussi face à des problèmes de qualité de l'air ou de moisissures impossibles à voir sur des photos... Je vous invite à signaler ces problématiques qui peuvent avoir des conséquences graves sur notre santé et celles de nos élèves à court, mais aussi à long terme (voir manchettes).

Nous enseignons dans des classes non seulement délabrées, mais dans lesquelles se trouvent également un trop grand nombre d'élèves avec des besoins criants, auxquels on ne peut répondre, faute de volonté politique et de financement. Le gouvernement abandonne l'école publique et cette situation est tout simplement scandaleuse!

Depuis plusieurs années, nous dénonçons la déroute de nos dirigeants provinciaux, qui refusent obstinément d'investir de façon significative dans l'école publique. Et, heureusement, nous ne sommes pas les seuls à le faire.

UN APPUI DU MONDE ÉCONOMIQUE

Dans leur document *Productivité et prospérité au Québec — bilan 2015*, publié la semaine dernière, des chercheurs de HEC Montréal dénonçaient les agissements des gouvernements successifs en matière d'éducation, qui entraînent, selon ces experts, des retards sur la productivité et l'innovation. L'un des auteurs, Robert Gagné, professeur d'économie, affirme entre autres « qu'au lieu de financer le système d'éducation en fonction de ses besoins, l'État a plutôt choisi de le financer à la hauteur de sa capacité de payer ». Plus encore, il renchérit en disant que « l'éducation devrait être sa priorité ». Cet appui, bien que quelque peu inusité, démontre que le gouvernement devient peu à peu le seul à croire que l'État n'a pas les moyens d'investir en éducation, voire que ce serait maladroit de le faire... En agissant ainsi, il continue à creuser le déficit en termes de services aux élèves, de conditions de travail et d'entretien de nos immeubles scolaires. Nous maintenons la pression, depuis plusieurs années, pour que

— 22 BIS

le gouvernement injecte de nouvelles sommes en éducation. Et telle est encore et toujours notre volonté!

UN PROJET DE SOCIÉTÉ

Il est rassurant de constater que nous sommes plusieurs à réclamer que l'éducation redevienne un vrai projet de société. Mû par sa propre idéologie marchande, l'État choisit plutôt de couper et de priver les écoles des moyens nécessaires pour favoriser une vraie réussite. En investissant dans son Fonds des générations, il prétend investir dans la société du futur... Dans les faits, il contribue à hypothéquer l'avenir de nos élèves d'aujourd'hui et de la société de demain.

Nous devons continuer à faire comprendre au gouvernement, et à notre nouveau ministre de l'Éducation, Pierre Moreau, que la voie qu'il a empruntée n'est pas la bonne et qu'il doit changer de cap. Nous allons lui démontrer que nous croyons à tel point à la noblesse de notre profession que nous poursuivons, par notre solidarité inébranlable, notre lutte dans la revendication de conditions de travail et d'apprentissage gagnantes pour tous. De là l'importance de continuer à négocier sur la base de nos propres demandes et priorités. Priorités fort particulières, dois-je insister, en ce qui nous concerne, parce qu'elles sont liées entre autres aux besoins rencontrés dans tous les milieux urbains. Raison de plus pour continuer à revendiquer, et à revendiquer différemment. Nous allons démontrer au gouvernement que nous, nous n'abandonnons pas l'école publique!

● Catherine Renaud, présidente

1. CONSEIL DU TRÉSOR. *Les infrastructures publiques du Québec*, Bibliothèque et Archives nationales, 2015, 129 pages. Également disponible en ligne : www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/15-16/infrastructuresPubliquesQuebec.pdf.

CONGRÈS 2016 DE LA FAE

APPEL DE CANDIDATURES

En prévision du Congrès de la FAE qui se tiendra à Saint-Sauveur du 27 au 30 juin 2016, un appel de candidatures est lancé pour former la délégation de l'Alliance. Ce Congrès marquera le dixième anniversaire de la naissance de notre fédération, la FAE.

Les sujets déjà annoncés sont : l'adoption de notre plateforme sociopolitique, les liens politiques entre la FAE et son Association des personnes retraitées, certaines orientations en lien avec les recommandations de la commission itinérante sur les pratiques de la FAE.

Tous les membres sont admissibles à cette fonction et l'Assemblée des personnes déléguées formera la délégation au mois de

mars 2016. Elle comptera 52 personnes, incluant les membres du CA, auxquelles s'ajoutent des personnes substitués. Les travaux de la délégation s'effectueront de la mi-mars jusqu'à la fin mai et elle se réunira environ cinq fois, selon les besoins.

Toutes les dépenses reliées à l'hébergement, au transport ainsi qu'aux repas sont assumées par l'Alliance, selon les politiques en vigueur.

Les membres intéressés par ce mandat peuvent soumettre leur candidature en remplissant le [formulaire](#) en ligne dans le site de l'Alliance, **avant 13 h le vendredi 19 février**.

● Pascale Besner, vice-présidente

NÉGO PLAN D'ACTION

LES JOURNÉES BLANCHES

L'hiver, maintenant bien installé, est propice à l'organisation de journées blanches dans nos écoles.

L'Alliance tient à rappeler que les activités organisées dans le cadre des journées blanches doivent être contenues dans l'amplitude quotidienne de travail de 8 heures, excluant la pause pour le dîner (75 minutes au primaire et 50 minutes au secondaire). À défaut de respecter ces paramètres prévus à la convention collective, la direction ne peut pas vous contraindre à accompagner les élèves lors de ces activités.

Pour que les négociateurs patronaux comprennent que notre tâche d'enseignement est déjà trop lourde, le message doit être sans équivoque : 32 heures par semaine tout en respectant l'amplitude quotidienne.

Soyons cohérents et conséquents!

● Roxanne Messier, vice-présidente
Martin Bibeau, vice-président
Yves Parenteau, conseiller



RAPPEL D'ÉCHÉANCE

RECONNAISSANCE D'UNE NOUVELLE SPÉCIALITÉ

La date limite pour faire une demande de reconnaissance d'une nouvelle spécialité est le **vendredi 12 février**. On s'adresse à Isabelle Lévesque du Bureau des services au personnel enseignant. Pour tous les renseignements, voir le *BIS* numéro 21 du 25 janvier 2016, ou téléphoner à madame Lévesque, au 514 596-6517, poste 6711.

● Chantal Forcier, conseillère

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES — ÉVALUATION ET LISTE DE PRIORITÉ

C'EST LA SAISON DES ÉVALUATIONS

— FGJ

La *Convention collective locale* prévoit qu'une des conditions d'accès à la liste de priorité est l'obtention d'une évaluation positive — un minimum de 75 % de note globale et un minimum de 80 % en gestion de classe —, ce qui signifie que la note en gestion de classe peut être de 83 %. La convention indique aussi que l'**absence d'évaluation équivaut à une évaluation positive**, c'est donc dire que si vous n'êtes pas évalués, la CSDM considère que votre évaluation est positive. **Inutile de courir après une évaluation.**

Si vous êtes sur la liste de priorité depuis moins de deux ans, sachez que vous n'avez pas à faire l'objet d'une nouvelle évaluation, **sauf si des circonstances le requièrent**, ce qui signifie que la direction considère que vous éprouvez des difficultés. Vous avez le droit d'être informés des raisons pour lesquelles la direction croit qu'elle doit vous évaluer.

Attention! Il ne faut pas confondre l'évaluation pour l'accès à la liste de priorité et l'évaluation lors de votre stage probatoire qui est obligatoire pour l'obtention d'un brevet d'enseignement.

● Monique Decelles, conseillère

OPÉRATION SÉCURITÉ D'EMPLOI

Dans le *BIS* du 11 janvier dernier, nous avons indiqué que les membres qui souhaitent contester les informations figurant sur la liste identifiant les enseignantes et les enseignants réguliers (permanents ou en voie de permanence) peuvent remplir le formulaire de contestation en ligne, dans le site de l'Alliance. Or, nous avons éprouvé des problèmes informatiques qui ont fait en sorte que les réponses n'ont pas été livrées à l'Alliance. **C'est pourquoi tous les enseignantes et enseignants qui désirent récuser un des éléments, même celles et ceux qui ont déjà envoyé leur contestation, doivent remplir le formulaire papier qui a été livré dans les établissements le 25 janvier dernier.** Rendez-vous à la page d'accueil dans le [site](#) de l'Alliance pour connaître la procédure à suivre.

